

*Date de dépôt: 4 octobre 2000*

*Messagerie*

## **Rapport** **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition** **concernant la levée de l'embargo contre le peuple irakien**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Christine Sayegh**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 4 septembre 2000, la Commission des pétitions, présidée par M<sup>me</sup> la députée Louiza Mottaz, a traité la pétition 1304 relative à la levée de l'embargo contre le peuple irakien et tendant à demander aux Autorités cantonales d'intervenir avec fermeté auprès des Autorités fédérales en vue d'obtenir la levée d'embargo/sanctions contre le peuple irakien – embargo + uranium appauvri = génocide.

### ***Audition de M. Lazare E. Abboud***

La séance de la commission commença avec l'audition d'un des pétitionnaires, M. Lazare E. Abboud qui a déclaré, en introduction, que l'embargo contre l'Irak est incompatible avec la tradition humanitaire de la Suisse. Il a rappelé le rôle de la Suisse et de Genève sur le plan humanitaire, se référant à l'image de la Genève internationale, l'esprit de Genève, siège de la Société des Nations puis siège de l'ONU pour l'Europe et dépositaire des Conventions de Genève.

M. Abboud croit dans le potentiel du rayonnement de Genève et déplore que la cité de Calvin ne se soit toujours pas donné les moyens d'avoir une vision globale de sa vocation internationale.

Citant le rapport sur la politique extérieure du Conseil fédéral de 1993, il en a énuméré les objectifs, à savoir : paix, droits de l'homme, prospérité commune et préservation du milieu naturel.

M. Abboud rappelle que l'Irak constitue le berceau des trois religions monothéistes et que cette région est à l'origine du développement de notre civilisation. Il s'insurge contre la destruction de ce pays et contre les souffrances intolérables que cet embargo inflige à la population civile irakienne. S'appuyant sur les Conventions de Genève, il en rappelle le précepte fondamental, à savoir que les civils doivent être épargnés en cas de conflit. Il souhaite contribuer grâce à cette pétition à rendre le Conseil fédéral attentif à cette exigence. Il a d'ailleurs également adressé une pétition à M. le conseiller fédéral Joseph Deiss en date du 10 juillet 2000.

Le pétitionnaire se présente comme un homme de paix, qui entend faire usage de ses droits en tant que citoyen d'un Etat de droit pour dénoncer et contribuer à faire cesser l'embargo sur l'Irak, qui dure depuis 10 ans, et ses effets dramatiques sur tout un peuple.

Plusieurs commissaires ont attiré l'attention de M. Abboud sur les limites des compétences de la commission en la matière et lui ont expliqué le fonctionnement du Grand Conseil à ce sujet. L'auditionné n'a pas caché sa déception sur le peu de moyens mais ne se décourage pas. Il espère que ses interventions seront tout de même prises en considération et suivies d'effets.

## **Discussion et conclusions**

Après un tour de table, il s'est dégagé une nette majorité pour envoyer cette pétition au Conseil d'Etat, ce d'autant plus que la question de la levée de l'embargo sur l'Irak est non seulement d'actualité, mais fait l'objet de discussions au niveau fédéral.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les député(e)s, la Commission des pétitions, à l'unanimité (1 AdG, 1 DC, 1 R, 3 S, 2 Ve) moins une abstention (L) motivée par le fait que le parcours de cette pétition est incertain, vous recommande d'adresser cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition**

**(1304)**

### **concernant la levée de l'embargo contre le peuple irakien**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous demandons aux Autorités cantonales :

- d'intervenir avec fermeté auprès des Autorité fédérales en vue d'obtenir la levée d'embargo/sanctions contre le peuple irakien
- Embargo + uranium appauvri = génocide

N.B. : 180 signatures  
*Swiss Task Force for  
Palestinians and Lebanese*  
c/o M. Lazare E. Abboud  
59, rue de Lyon  
1203 Genève